



Formation
sur 1 journée



Biosécurité en élevage avicole

Elaborer et gérer un plan de biosécurité

DEROULE

Matinée : Elaborer un plan de biosécurité sur sa ferme

- Informations générales sur l'Influenza et les maladies infectieuses en élevage avicole
- Zonage de votre plan de biosécurité à partir d'un plan de masse de votre exploitation
- Identification des vecteurs et des flux de contamination sur votre plan
- Présentation du principe de gestion des croisements (séparation dans l'espace et dans le temps)

Après-midi : Gestion du plan de biosécurité sur votre ferme et bonnes pratiques d'hygiène

- Identification des personnes qui ont été présentes dans l'élevage la semaine précédente
- Informations sur les risques de transmission par l'avifaune sauvage
- Présentation des résultats d'une étude sur les risques de contamination par les basse-cours
- Information ludique sur les règles de traçabilités des bandes et des intervenants sur l'exploitation
- Présentation du matériel pour l'auto-contrôle dans son élevage
- Détection des fautes de biosécurité
- Etablissement d'un plan de nettoyage et de désinfection

1^{ère} date :

mardi 7 juin 2022
De 9h00 à 17h00
Limoges

2^{ème} date :

mardi 14 juin 2022
De 9h00 à 17h00
Brancheilles (19)

3^{ème} date :

mardi 21 juin 2022
De 9h00 à 17h00
Creuse (lieu à définir)

Public :

Agriculteurs.rices,
Porteurs.euse.s de
projet, Salariés.ées...

Intervenants :

Martin Métayer,
Animateur-formateur à
la Confédération
Paysanne

Repas :

Déjeuner tiré du sac

Accès PMR :

A votre écoute pour
tout besoin

Tarif :

126€

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteur.ice.s, conjoint.e.s collaborateur.trice.s, aux salarié.e.s, aux cotisant.e.s solidaires et aux porteur.euse.s de projet agricole.

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits.

Prise en charge :

- **VIVEA, FAFSEA : Gratuité pour les personnes éligibles.**

Le "crédit" VIVEA des contributeurs est plafonné depuis 2021 à 2 250 €/an.

Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr

« Comment connaître le montant du crédit disponible sur mon compte ? »

Les porteur.euse.s de projet sont **éligibles Vivéa dans le cadre de leur PPP**, pour les formations techniques uniquement.

Depuis 2021 les conditions d'éligibilité ont changé, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr > « Critères de prises en charge des formations. »

- **Pôle Emploi (AIF) : Gratuité pour les personnes inscrites et accompagnées.**

La prise en charge du Pôle Emploi est assurée par votre conseiller référent, son montant dépend de votre projet d'accompagnement.

- **CPF (Compte Personnel de Formation) :** Prélèvement du montant de la formation sur votre Compte Personnel de Formation.



pôle emploi



Attention aux délais de prise en charge des organismes financeurs !!

- **Pour les personnes non éligibles** à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

L'adhésion à l'Adear est requise pour des questions d'assurance.

Les CGS sont disponibles sur notre site internet, page *Se former – Progresser*.

Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

Pour une bonne organisation, merci de respecter ces délais minimum :

Manifestez votre intérêt un mois avant

Validez votre inscription 15 jours avant la date de la formation.

Informations et (pré)-inscriptions auprès de :

Esther Picq

estherp@adearlimousin.com – 06 56 68 16 17

